

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 86 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr
ISSN 0180-5398 - CP 0904S05392 - Directeur de la publication : Jean Omnès - Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle

Élections au Comité National de la Recherche Scientifique du CNRS

Votez et faites voter pour les candidats du SNTRS-CGT

L'ENJEU DU COMITE NATIONAL

Véritable "parlement" de la recherche, le Comité National fut chargé à sa création en 1948 du recrutement des chercheurs, de l'affectation des techniciens et de l'attribution des crédits disponibles. Sa mise en place repose sur l'idée que l'activité des chercheurs doit être évaluée par les pairs, démocratiquement et sur la base de l'excellence scientifique. Ses prérogatives se sont par la suite étendues à la prospective scientifique, à l'évaluation des programmes de recherche des unités qui relèvent du CNRS (examen des propositions de création, de renouvellement ou de suppression, l'évaluation des besoins en crédits et en personnels). Composé exclusivement de chercheurs et d'enseignant-chercheurs jusqu'en 1970, il comprend 3 élus des ITA depuis - reconnaissance timide de leur contribution à la production scientifique.

Ses prérogatives ont été progressivement écornées : il n'a plus connaissance du budget des unités comme le prévoit pourtant le décret organique, et ne peut faire des recommandations pour leurs crédits récurrents. La multiplication de Comités d'évaluation des unités comprenant une majorité d'experts extérieurs sous la houlette des directions de départements, la clause de confidentialité du nouveau règlement intérieur du Comité National qui tend à entraver le travail des élus, sont autant de moyens de son affaiblissement. Il faut lui rendre toutes ses prérogatives. Une meilleure information sur la politique de l'accompagnement technique des unités évaluées par chaque section, en particulier sur les mouvements de postes effectués dans l'année (mutations et créations) doit être fournie au Comité National.

Enjeu de l'affrontement avec le Ministre Claude Allègre, qui a voulu réduire ses prérogatives et diminuer fortement le nombre de ses sections, le Comité National est le symbole de la transformation du CNRS, en particulier de sa marginalisation au sein du système public de recherche. Quand on veut supprimer le statut permanent de chercheur, on n'a plus besoin d'évaluation des chercheurs ! Quand on ne veut plus de laboratoires axés sur une ou plusieurs thématiques mais des regroupements d'équipes sans cohésion pour aborder une recherche finalisée permettant de développer un produit, on n'a plus besoin d'évaluation scientifique des laboratoires, des disciplines et de cohérence nationale de développement des différents champs disciplinaires : " dites-moi ce que vous voulez expertiser et je vous trouverai les experts qui, de bonne foi, conforteront votre point de vue. "

Le Comité National de la Recherche Scientifique, instance majoritairement élue, conserve une indépendance de jugement. La représentation des différentes catégories de travailleurs scientifiques doivent lui permettre d'aborder les différents aspects d'une politique scientifique : pas seulement les choix d'orientation des recherches mais aussi les moyens humains et matériels ainsi que la manière dont ils sont mis en œuvre. Sur ces questions il faut donner aux ITA toute leur place. C'est en traitant l'ensemble de ces questions que le Comité National jouera véritablement son rôle pour impulser une véritable politique scientifique dans les laboratoires qui préserve l'indépendance intellectuelle du chercheur, l'indépendance de la recherche fondamentale ainsi que l'intérêt du pays.

LA POLITIQUE DE RECHERCHE DU GOUVERNEMENT ET DU CNRS

L'objectif "faire de l'argent" est celui de la Loi sur l'innovation qui est un des piliers de cette politique. Les chercheurs doivent devenir des créateurs d'entreprises, de *start-up*. Les organismes de recherches deviennent à travers les "incubateurs" des pourvoyeurs de fonds d'amorçage et de labos pour les entreprises. Le critère d'évaluation n'est plus l'intérêt scientifique des projets des chercheurs et des labos mais leur volonté et leur capacité de prendre des brevets et de s'impliquer dans la vie économique. La pression s'accroît pour que les Commissions du Comité National fonctionnent sur cette base. Le gouvernement et la direction s'efforcent d'inculquer cette mentalité dans la Communauté scientifique. **Le CNRS est détourné de sa mission principale : faire progresser les connaissances afin d'aider au développement social, culturel et économique**, qui sont de la responsabilité d'autres acteurs de la vie sociale. Aujourd'hui, il s'agit pour le gouvernement de commercialiser les savoirs et éventuellement de faire de la recherche dans les domaines où on espère des retombées financières rapides. Par cette politique il espère aussi compenser la réduction de l'effort de Recherche-Développement des grandes firmes. Le SNTRS-CGT s'est opposé à la Loi sur l'innovation. C'est aux banques, aux entreprises et, pour le Secteur Public, aux Collectivités Publiques, de financer la Recherche-Développement des entreprises et la création d'entreprises. Il défend l'idée de véritables partenariats avec les entreprises, fondés sur le respect des missions du service public, sans assujettissement ni pillage.

Le Ministère veut piloter directement la Recherche Publique (fonds ministériels en forte croissance) en réduisant le CNRS à une simple agence de moyens (projet de réforme initial du décret Organique du CNRS) et en mettant en place de nouvelles structures de recherches en dehors du CNRS et des autres EPST. La Direction du CNRS veut avoir la haute main sur le redéploiement de son appareil de recherche, ce qui l'amène parfois à s'opposer à certaines réformes (décret organique, remise en cause des Très Grands Équipements, ...). Finalement, le gouvernement, sous la pression des luttes, a dû reculer sur certains projets. Le projet de réforme du CNRS du ministre a été fortement remanié, puis adopté au CTP et au CA avec des amendements substantiels. Cependant, le SNTRS-CGT a voté contre ce projet amendé car il ne remettait pas en cause fondamentalement la politique menée. Le Ministre trop brutal, a certes été changé, mais ses orientations restent. Qu'il s'agisse de développer des priorités (Génopôles,...) ou de restreindre certains secteurs (GIP du nucléaire), le gouvernement crée des **structures non pérennes** du type Groupement d'Intérêt Public (GIP), hors du contrôle des instances scientifiques des EPST, sur la base d'emplois précaires associant partenaires privés et publics. Il a également retiré au CNRS et à d'autres Établissements de recherche la gestion des Très Grands Équipements. En fait

pendant toute la période Allègre, il a agi pour se débarrasser des Organismes où les chercheurs peuvent maintenir une certaine liberté de la démarche scientifique en s'appuyant dans le cas du CNRS sur le Comité National. Il cherchait aussi à se débarrasser d'un lieu d'évaluation relativement indépendant de ses choix politiques. Pour les mêmes raisons, et aussi pour réduire les créations d'emplois d'enseignant-chercheurs, il a tenté de fondre le statut des chercheurs et des universitaires. Le SNTRS-CGT demande que les structures externalisées soient réintégrées dans les EPST. Il considère que les coopérations entre EPST et avec d'autres partenaires (universités et entreprises) peut se faire dans le respect de chacun en particulier dans des structures de type IFR à condition qu'ils soient organisés démocratiquement.

Les priorités scientifiques du gouvernement sont assez clairement affichées: les domaines de la Biologie pour lesquels il espère des retombées financières rapides, peut-être illusoire (le séquençage du génome et la thérapie génique, le développement des êtres vivants, le clonage et la thérapie cellulaire, etc.), les sciences de la communication (matériaux nouveaux pour le traitement de l'information,...) et peut-être aussi des domaines indispensables pour des retombées à moyen terme (physiologie,...). Il est prévu que d'autres disciplines se restreignent y compris en Biologie. En physique, l'abandon du projet de synchrotron de 3ème génération (Soleil) et la réduction de l'effort dans le nucléaire (aussi bien le fondamental que les applications) ont été programmés. La chimie se développerait seulement pour la synthèse de nouveaux matériaux et de molécules pharmacologiquement actives. Les SHS seraient regroupées le plus possible dans des maisons des Sciences de l'Homme et seront incitées à accompagner les projets du gouvernement et des Collectivités territoriales. Ces priorités, décidées sans aucune concertation avec la communauté scientifique ne doivent pas être financées au détriment des autres disciplines.

Il faut des moyens supplémentaires en amenant au moins l'effort de Recherche à 3% du PIB. Le Comité National doit agir pour la **revalorisation des moyens de la recherche** en crédits récurrents et en postes statutaires au-delà du remplacement des départs.

Le nouveau ministre reprend l'idée d'une **programmation pluriannuelle de l'emploi scientifique** que le SNTRS-CGT revendique depuis longtemps. Le développement de la recherche publique doit se faire sur la base d'emplois statutaires pour les chercheurs et les ITA. Les périodes contractuelles ne sont acceptables pour les chercheurs que pour la préparation de la thèse et une courte période post-thèse de préparation aux concours. Le maintien des précaires jusqu'à plus de 40 ans sans même que la plupart aient une chance d'obtenir un poste est inacceptable. Le droit à un déroulement de carrière à plein temps pour les chercheurs,

comme pour les ITA, doit être maintenu. Il faut des possibilités suffisantes pour les changements de corps et de classe.

La Recherche évolue sous l'effet de ses avancées propres mais aussi des besoins qui apparaissent. La question est aujourd'hui de savoir si la Communauté scientifique gardera la maîtrise de la gestion de cette

évolution ou si cette gestion passera complètement entre les mains des politiques et des groupes de pression qui veulent socialiser les dépenses de recherches tout en privatisant les savoirs. Le glissement continu vers cette situation est déjà bien avancé et il faut la stopper.

DÉMOCRATIE ET EXPERTISE : RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

Le SNTRS-CGT défend une évaluation des activités et des projets scientifiques fondée sur des critères scientifiques. L'évaluation menée par le Comité National est certes perfectible mais elle est irremplaçable. Elle repose sur la connaissance qu'ont les élus de la discipline, des thématiques, des collectifs de travail qui composent les unités. Sa qualité dépend largement de la transparence de ses travaux, et de la présence d'élus qui écoutent et qui rendent compte. Le SNTRS-CGT et ses élus agiront pour renforcer la démocratie dans les laboratoires.

L'évaluation démocratique est mise à mal au profit d'une "expertise" scientifique effectuée par des comités *ad hoc* émanant du Ministre et chargés d'évaluer pour le Ministre. Dans ce système on se contente le plus souvent de nommer les gens les plus connus dans leur domaine et qui vont dans le sens des orientations qu'on souhaite leur voir prendre. Des positions redondantes sont ainsi exprimées dans des lieux divers où devraient pourtant s'exprimer des points de vue différents. Pour la CGT, le besoin de démocratie et l'exercice des responsabilités, l'aspiration à valoriser son point de vue à intervenir partout, bref, cette

volonté d'être citoyen, s'expriment avec de plus en plus de force. Les travailleurs de la recherche publique doivent avoir une place prépondérante dans les mécanismes d'orientation et d'évaluation de la recherche. L'organisation de la recherche doit prendre en compte l'expression des besoins sociaux tout en préservant la liberté de recherche qui seule permet de dégager les concepts nouveaux potentiellement "utiles à la société". C'est là une responsabilité particulière des élus syndicaux.

Démocratie et transparence sont indissociables. Le rôle premier des élus est de faire circuler l'information. Les rapports complets présentés devant les instances d'évaluation doivent être consultables par les principaux intéressés. Les rapports de séance faisant état des discussions devraient être informatifs (c'est rarement le cas). Il faut donner le nom des rapporteurs. L'évaluation met souvent en jeu des équipes avec des conséquences importantes sur les carrières des participants, la transparence doit donc pouvoir conduire à des possibilités d'appel (notamment le rôle du Conseil Scientifique).

RÔLE DES ÉLUS ITA : UN ENJEU POUR LE CNRS

Les élus C n'interviennent pas simplement comme experts d'un domaine mais comme élus : ils ont à débattre de la politique scientifique sous tous ses aspects (thématiques, financements, personnels, équipements...). L'activité d'un laboratoire résulte de l'activité de tous ses membres qu'ils soient chercheurs ou ITA. Le regard des ITA par rapport aux métiers techniques, qu'ils soient d'assistance ou de services, doit faire partie intégrante de l'évaluation scientifique globale des laboratoires. De même le fonctionnement des laboratoires, leur organisation interne, les moyens mis à leur disposition, la façon de diriger du directeur sont autant de points qui influent sur la production scientifique et sur lesquels les ITA ont des avis à émettre. Les travaux d'évaluation du Comité National donnent aux élus C une connaissance au plus près des réalités de l'ensemble des métiers techniques d'une discipline. Cela leur permet d'en suivre les évolutions et ainsi d'intervenir efficacement dans les jurys de concours ; cela devrait aussi leur permettre d'intervenir dans la redéfinition des fiches d'emploi-type, pour améliorer les procédures de concours et pour propo-

ser des actions de formation. Participant entre autres aux votes de prise en considération de demandes de création et renouvellement, aux classements et interclassements des unités de recherche, ainsi que sur l'activité des chercheurs, ils doivent être en mesure de se forger leurs propres avis pour accomplir leur mission.

Le rôle des ITA dans les sections du Comité National est interprété de différentes manières dans les sections du Comité National. Ils sont souvent cantonnés à n'intervenir que sur les seuls problèmes d'ITA dans les laboratoires. Il faut institutionnaliser la présence des ITA aux comités d'audits, aux bureaux des Commissions, aux visites pour le renouvellement et la création des laboratoires et lors des recrutements et promotions des chercheurs. Cela permettrait une meilleure appréciation du potentiel scientifique de chaque unité.

Les élus C devraient présenter dans chaque section un rapport de fin de mandat qui ferait un bilan de l'emploi ITA : hors statuts, besoins des unités, évolution des métiers, nécessité de formation.

Une réunion annuelle des élus présents dans les jurys de concours, permettrait de réaliser un bilan du déroulement des concours (par BAP, et par catégorie), introduirait un peu de transparence sur cette question et serait l'occasion d'une réflexion sur l'évolution des

métiers.

Les membres du collège C pourraient aussi aider à la définition des profils et des niveaux de postes affilés au recrutement.

LA DÉFENSE DES CHERCHEURS AU COMITÉ NATIONAL

Le recrutement des Chargés de Recherches et l'accès au corps des Directeurs de Recherches dépendent pour l'essentiel des Jurys d'admissibilité formés par les Commissions scientifiques (sans la présence des élus C). Les élus chercheurs du SNTRS-CGT au sein des Jurys réaliseront un travail d'expertise, et veilleront à la régularité des procédures (pas de différence entre le dossier individuel et le dossier transmis au Jury d'admission, égalité de traitement des candidats etc.).

Pour la titularisation, le passage CR2-CR1, l'affectation, l'évaluation de l'activité, les promotions DR2-DR1 et DRI-DRCE, il y a aussi un travail d'expertise à réaliser tout en veillant à ce que la Direction respecte les avis du Comité National.

Pour les autres temps de la vie professionnelle des chercheurs, le rôle des élus doit être plus un rôle d'avocat des chercheurs qu'un rôle d'experts (les élus C peuvent aussi jouer ce rôle).

Pour la titularisation, il doit s'agir simplement de s'assurer que l'activité professionnelle du chercheur est normale. En général au CNRS, il n'y a pas de blocage budgétaire à ce niveau.

Pour l'évaluation régulière, il est clair qu'un élu du SNTRS-CGT ne doit jamais voter la condamnation d'un chercheur. Son rôle est d'aider, dans les situations difficiles, à trouver des solutions positives en accord

avec le chercheur.

Un élu du SNTRS-CGT rendra compte, alertera le syndicat sur les problèmes rencontrés, y compris sur les individus en difficulté.

Dans la mesure des moyens disponibles (obtention des listes des chercheurs rattachés à la Commission, possibilité de diffusion, etc.) l'élu CGT informera les chercheurs rattachés à la Commission. L'objectif n'est pas de donner simplement des classements mais d'expliquer les problèmes de fond et les enjeux des débats et des choix. L'information est fondamentale si on veut combattre les mauvais coups.

Un nouveau rôle pour les conseils de Département

Les conseils de département ne sont actuellement qu'un lieu d'arbitrage entre les sections qui sont représentées le plus souvent par leur Président. Pour le SNTRS-CGT, ils doivent être constitués, à l'image des sections, de représentants des chercheurs, des enseignants-chercheurs A et B et des ITA. Ils devraient débattre de la politique scientifique sur l'ensemble des disciplines qui relèvent du département, des relations interdisciplinaires, des programmes thématiques, des moyens budgétaires, des équipements, de l'organisation et du développement des services communs à plusieurs disciplines. Ils devraient être informés des évolutions de l'emploi (statutaire ou non) dans les unités du département, à partir du travail qui devrait être effectué par les sections. C'est sur cette base qu'ils pourraient mener une réflexion, donner des avis et faire des propositions sur la politique de l'emploi, tant en termes quantitatifs, que qualitatifs (y compris en matière de formation).

SOMMAIRE

Pages 1 à 4 : Enjeu des élections au Comité National

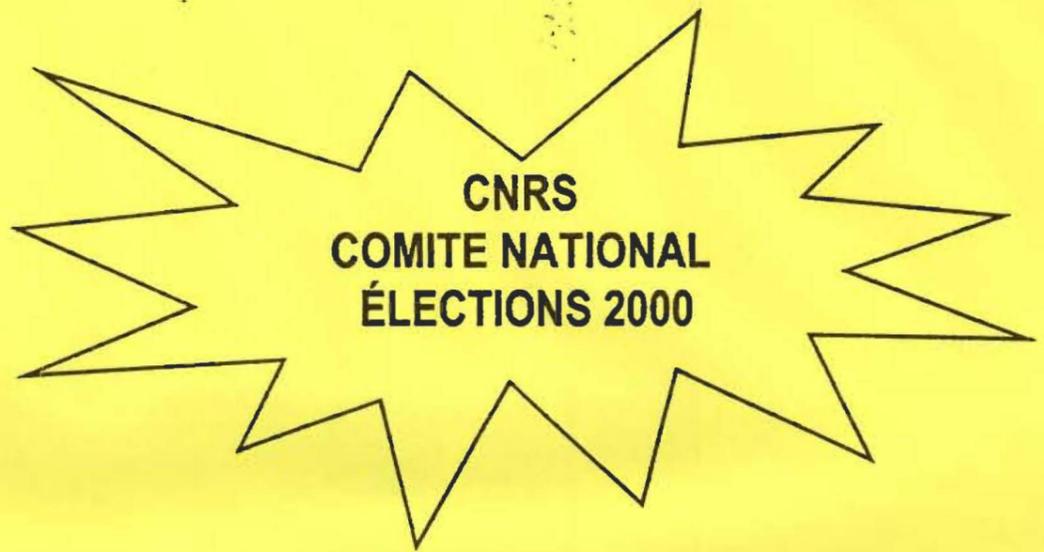
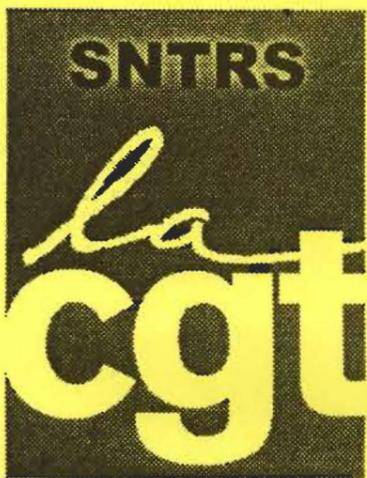
Encart intérieur : Affiche (à utiliser par chaque adhérent).

Les secrétaires des sections recevront les affiches en nombre.

VOTEZ POUR LES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LE SNTRS-CGT

Envoyez votre vote par correspondance dès réception du matériel,
en tout état de cause avant le 19 juin 2000

Les opérations de dépouillement ayant lieu le 20 juin, retenez cette date pour y participer si vous le pouvez.



POUR :

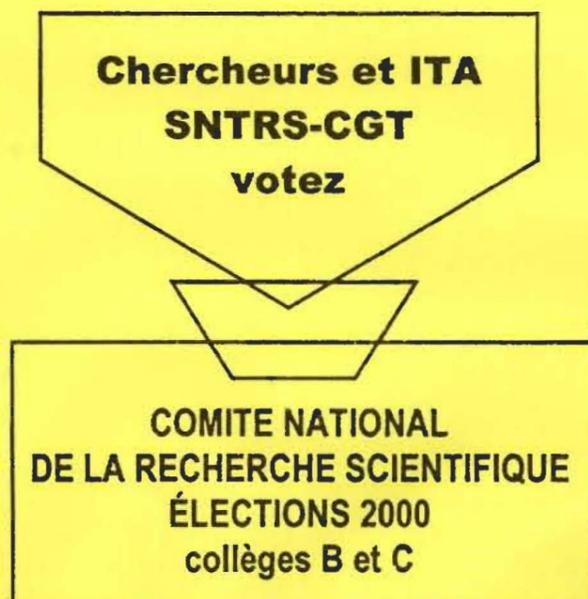
- ◆ **UN VERITABLE SERVICE PUBLIC DE RECHERCHE**
- ◆ **LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES DISCIPLINES**
- ◆ **LA DEFENSE DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE**
- ◆ **L'ÉVALUATION DÉMOCRATIQUE DES COLLECTIFS DE RECHERCHE**

DES ÉLUS

**QUI INTERVIENDRONT
DANS LES DEBATS D'ÉVALUATION ET DE PROSPECTIVE
QUI AGIRONT POUR :**

- ◆ **LE DEVELOPPEMENT DE L' EMPLOI TITULAIRE**
- ◆ **QUE LE COMITE NATIONAL EXERCE TOUTES SES PRÉROGATIVES**

**V
O
T
E
Z**



**S
N
T
R
S**

ATTENTION DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES VOTES : 19 JUIN 2000